



Des asbl au service de l'humain

Communiqué de presse : L'augmentation de la valeur faciale des titres-services... un pas nécessaire, mais déjà insuffisant.

La Plateforme des ALE wallonnes se réjouit du projet de madame la ministre Morreale. Il rejoint une partie de nos demandes (voir communiqué du mois de juin 2022), en particulier le fait de lier le prix du titre-service à un mécanisme d'inflation afin de conscientiser les clients au coût réel du service.

Elle est aussi satisfaite de constater que la valeur d'échange des titres-services sera indexée à la date de la prestation et non plus en fonction des dates de commandes ce qui permettra de mieux faire coller l'augmentation des recettes à l'indexation salariale.

En revanche, nous pensons qu'elle s'abstient de s'attaquer à un mécanisme de financement qui favorise la concentration des structures et des pratiques d'évitement social les plus créatives.

À court terme, la présente augmentation **ne permet pas un refinancement** pourtant nécessaire et nous pensons que seul un nombre extrêmement limité d'entreprises toutes à vocation commerciales subsisteront, comme c'est déjà le cas en Flandre et à Bruxelles. Elles concentreront l'essentiel des aides-ménagères et favoriseront la clientèle des zones urbaines au détriment des campagnes et des banlieues trop excentrées.

On notera également que le mécanisme de plafond qui modulait déjà le prix du chèque en fonction du volume d'heures consommées est revu, mais que seul le premier euro sera effectivement ristourné aux entreprises.

Face à ces constats, nous notons que ces mesures telles qu'elles sont conçues dans le cadre de l'avant-projet de décret présenté au gouvernement wallon, s'apparentent surtout à **une mesure d'économie**. Elles vont réintroduire un mécanisme d'inflation différencié dans le temps entre la subvention à la consommation, soit la partie à charge de la Région, qui constitue l'essentiel de nos revenus et la partie en charge de la clientèle.

La ministre ne cache d'ailleurs pas qu'elle estime une économie annuelle structurelle pour la Région comprise entre 10 et 13 millions d'euros (par rapport à la situation actuelle).

Nous notons que les **mesures impératives** qui visent à imposer une visite médicale et une augmentation de l'intervention dans les frais de déplacement domicile, lieux de travail, vont peu impacter nos membres qui les appliquaient déjà.

Cependant, elles relativisent fortement l'effort pour aider un secteur en proie à un absentéisme en constante progression, au vieillissement de la population et dont les charges n'ont cessé d'être augmentées depuis sa création en 2003.



Des asbl au service de l'humain

L'expérience acquise par nos membres, **les acteurs historiques de l'aide au ménage** chez les particuliers, nous fait fortement douter de l'efficacité attendue des mesures susmentionnées.

D'autre part, nous nous étonnons que la commission emploi du parlement wallon n'ait pas jugé bon d'entendre **tous les acteurs du secteur** — et en particulier les représentants du monde associatif (ASBL et ALE) — au profit des représentants des seules entreprises commerciales dans le cadre de sa réflexion sur l'avenir de celui-ci.

La PAW rappelle que **les ALE wallonnes représentent 3 000 emplois** et sont les seuls acteurs du secteur à avoir subi une ponction de 80 % de leur réserve en 2012. Nous sommes aussi les seuls à devoir prendre en une partie du salaire de fonctionnaires sur lesquels nous n'exerçons aucune autorité hiérarchique là où le salaire d'assistants sociaux et les frais de secrétariat sociaux sont intégralement prise en charge chez certains acteurs commerciaux.

Le dernier rapport remis par la société de consultance Idéa confirme que la mesure n'est pas adaptée pour permettre une évolution professionnelle aux salarié.e.s qui le souhaitent. Si, comme nous le supposons à l'écoute des travaux de la commission emploi, la volonté de l'autorité publique est d'évoluer vers une mesure d'insertion vers un autre type d'emploi, il paraît pertinent que cette même autorité assume l'accroissement des charges afférente et recentre la mesure vers les opérateurs du monde associatif (ASBL et ALE).

La PAW pense qu'au-delà d'une pénibilité physique, que nous ne contestons pas, c'est **l'absence de perspective d'évolution professionnelle** qui explique l'importance de l'absentéisme dans le secteur.

- La fin des remboursements du salaire des fonctionnaires par les sections titres-services des ALE.
- Une subvention spécifique afin de soutenir l'encadrement du personnel sur base de critères objectifs ouvert à l'ensemble des acteurs du secteur.
- Plus spécifiquement, nous réclamons un **refinancement du fonds régional de formation** et une **augmentation du remboursement des heures de formation** qui n'ont pas été indexées depuis la régionalisation.
- Nous réclamons également que les 9 heures de formation par ETP imposées par la Région soient **intégralement supportées par un subside** spécifique qui couvre la perte de subvention y afférente.
- Nous réclamons que les ASBL, dont les ALE, soient **éligibles aux chèques formation** afin de faire face aux obligations nées du « deal pour l'emploi ».
- Nous souhaitons que le service régional de contrôle de la mesure rende un **rapport annuel public**, accessible sur son site qui permet une meilleure visualisation des entreprises ciblées et des exigences formulées.
- Nous nous opposons également à un accroissement des compétences de la commission wallonne d'agrément qui pourrait se positionner sur base de rapports d'inspection émanant de l'autorité fédérale.



Plateforme
des ALE
Wallonnes

#Economiesolidaire #Neutralité #Titresservices

Des asbl au service de l'humain

En conclusion :

La PAW souhaite demeurer un partenaire constructif des pouvoirs publics apte à aider ces derniers à piloter les difficiles matières ALE et titre-service, qui offrent à la fois un revenu et une insertion sociale au public le plus précarisés.

C'est pourquoi nous plaidons pour une **réflexion** plus générale **sur les dispositifs et outils d'insertions professionnelles** dont dispose la Région wallonne.

A minima, nous pensons qu'une réflexion économique doit rapidement être menée sur le **coût réel des différentes obligations** qui pèsent sur les entreprises du secteur et le seuil de rentabilité qu'il implique afin de sortir des discours idéologiques des uns et des autres. Les 36 000 travailleurs du secteur méritent mieux que des jeux de rapports de forces entre groupes de pression.

Contact :

Paw, Plateforme des ALE wallonnes ASBL – www. <https://www.platformedesalewallonnes.be/>

Michaël Houwaert, Coordinateur — info@platformedesalewallonnes.be — 0495/22.51.79

Jean-Michel Lovinfosse, Co-président — jean_michel@aleherstal.com — 0494/90.80.82

Marc Lison, Co-président — marc.r.lison@skynet.be — 0479/69.21.14